

Le Billet

de la Société Culturelle du Pays Castrais

Président : R. Artigaut, 18 rue Raymond Gaches, 81100 Castres
 Trésorier : G. Viala, 19 rue des Glycines, 81100 Castres
 Secrétaire : A. Rastoul, 37 rue Amiral Galiber, 81100 Castres
 Billet : D. Serres, 5 rue de l'Hôtel de Ville, 81100 Castres

Le Billet de la Société Culturelle du Pays Castrais n'a pas de périodicité régulière. Il est adressé aux sympathisants en fonction des manifestations organisées par l'association.
 Abonnement annuel 60 f.

La mémoire du mois :

Le 3 novembre 1377 :

Réforme de la justice seigneuriale.

Le comte Bouchard VII de Vendôme étant mort sans enfants, le comté de Castres échoit à sa soeur Catherine, épouse de Jean I de Bourbon, comte de la Marche qui devient ainsi le nouveau comte de Castres. Pour lui être agréable les consuls de la ville firent faire ses armoiries "en bonne et belle peinture" sur la porte de l'Albinque. Ne résidant pas à Castres, il avait confié la gestion de ses affaires, et tout particulièrement la justice, à des officiers. Ces derniers, en prenaient un peu trop à leur aise au grès des consuls. Informé, le comte envoya à Castres, le 3 novembre 1377, des réformateurs pour tenter de porter remède aux abus dont ils se rendaient coupables.

Les consuls accompagnés de leur conseil et de plusieurs notables de la ville portèrent leurs doléances devant ces réformateurs et les prièrent d'ordonner aux officiers du comte d'observer à l'avenir les principes suivants :

"Que d'ayssi avan neguna persona nativa ni habitan de la vila de Castras, per negun crim ni per negun quas que aian comes, no sian tirats ni bostats fora del ordinari de Castras; car contra forma de dreg es.

Car M. de la Marche es ayssi be poyssans de punir tot home, que comes aia, a Castras, coma si le transporta a Lombers, a Rocacorba, ni per los autres locs. Car, los temps passats, s'en son exceguits mots escandols. E que als digs senhors plassa pruvesir sos ayssi, per tal guisa que no calha que al senhor sobira ne deia hom aver recors; car trop ne es estat mal usat, los temps passats, de motas personas de Castras, comoa fo d'en Arman de Thorenas que fo negat de nhueg, d'en Johan Ysarn que fo nagat de nhueg, d'en P; Suau peyrier que lo fe hom pesseiar a la cara de que morit; Me Guillem de Brossa que fo gitat de Castras e menat bas Lombers et aqui fe comporto de bas la cort; A. de Palharols que fo negat de nhueg senes tota sentencia;

"Que désormais aucune personne native de Castres, ni aucun habitant de cette ville ne puissent, quelque crime ou méfait qu'ils aient commis, être soustraits à l'ordinaire de Castres; car cela est contre forme de droit. Car monsieur de la Marche est tout aussi puissant pour punir un coupable à Castres, que s'il le fait transporter à Lombers, à Roquecourbe ou en d'autres lieux. Il en est résulté de cette pratique, les temps passés, de grands scandales.

Et qu'il plaise aux dits seigneurs réformateurs de pourvoir à ceci de telle sorte, qu'on ne soit pas obligé d'avoir recours au Seigneur souverain; car on en a trop mal usé, les temps passés, à l'égard de beaucoup de personnes de Castres, telles que : Armand de Thorène, qui fut noyé de nuit; Jean Izarn qui fut noyé de nuit; Pierre Suau, tailleur de pierres, qui mourut par suite des mutilations qu'on lui fit à la face; Me Guillem de Brosse qui fut jeté hors de Castres, mené à Lombers et là fe

La mémoire du mois (suite) :

Jacques Paga que fo pendut portan lo badalhol al quays e pueys fo despendut; Johan Melot e M autres senhors.

Item. Que lor expliquo que, d'ayssi avan, tota persona de Castras que aura comes crim, per que deia penre justicia corporal, que aia a penre lo intramen que deura publicamen a la Tor Caudieyra, passan per las carreyras drechas acostumades, ayssi co es estat acostumat, los temps passats."

Comme nous le dit si bien Louis Barbaza, "cette énergique remontrance des consuls revendique le droit primordial des accusés d'être appelés devant leurs juges naturels, et proteste contre des actes de clandestinité qui avaient entaché la justice du seigneur". Elle a le mérite aussi de nous renseigner sur les mœurs de l'époque qui étaient bien plus cruelles qu'aujourd'hui.

La noyade, sans autre forme de procès, était le genre de supplice le plus habituellement employé pour la punition des criminels. Il est vrai, qu'en ce temps là, la justice était plus prompte, mais aussi plus expéditive que de nos jours.

Didier Serres d'après Louis Barbaza dans "Annales de la ville de Castres"

Le calendrier du mois :

Maison des associations
à 17 h 30.

Lundi 3 novembre :

Le livre du mois :

Présentation par Stéphane Clerc du livre de Paul Maudonnet, intitulé :

Tarn. Carnet d'un amateur

Atelier Patrimoine :

- François Carrade: **Lescout**. Un village au XVI^e siècle d'après son compoix de 1596.

- Scènes de la montagne d'après un manuscrit du XIX^e siècle. (R. Artigaut)

Lundi 10 novembre :

Paléographie
Initiation

Lundi 17 novembre :

Paléographie
Perfectionnement

Mardi 18 novembre :

Conférence :

Didier Serres
La Prostitution à CASTRES

20 h 30 à la maison des Associations

comporto (?) devant la cour; A de Palharols, qui fut noyé de nuit, sans aucune sentence; Jacques Paga, qui fut pendu, le bâillon aux dents, et puis dépendu; Jean Melot et mille autres seigneurs.

Item. Que les réformateurs expliquent aux officiers du comte que toute personne de Castres, qui aura commis un crime entraînant justice corporelle, que cette personne doit faire son entrée publiquement à la Tour Caudière et y être conduite par les rues droites accoutumées ainsi qu'il était d'usage au temps passé."

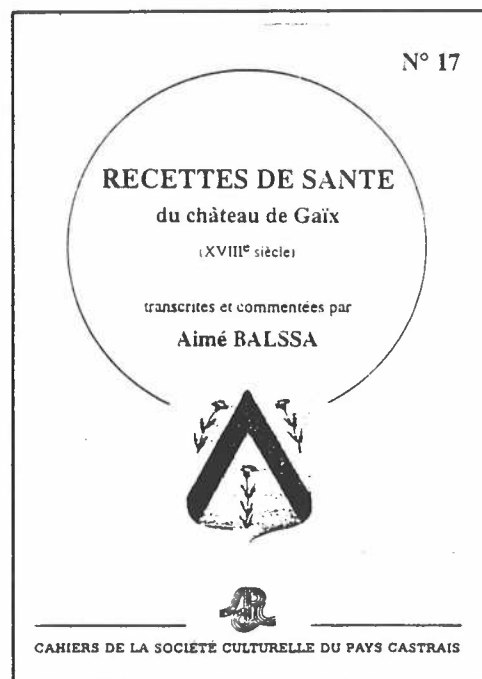
Le 17^e Cahier de la Société Culturelle

Nous vous rappelons la parution du **17^e Cahier de la Société Culturelle du Pays Castrais** qui est consacré aux "**Recettes de Santé du château de Gaïx au XVIII^e siècle**".

Ces "recettes" ont été transcrites par monsieur Aimé Balsa, auquel nous adressons toutes nos excuses pour le titre que nous lui avons attribué bien à tort.

Plus de 130 recettes vous renseigneront sur la façon dont on essayait de soigner, au XVIII^e siècle, les affections les plus diverses; la peste, le choléra mais aussi la goutte, les coliques néphrétiques, le mal caduc, les fièvres, les émoroides, la colique d'estomac, le rhume, la pleurésie, les yeux, etc...

Recettes à consommer avec discernement pour ceux qui seraient tentés...



Des exemplaires sont encore disponibles chez monsieur Serres, "A la Ville du Puy", 5 rue de l'Hôtel de Ville, ainsi qu'à la librairie Siloë, rue Victor Hugo à Castres au prix de 90 francs.

Didier Serres

Mille ans de Prostitution à CASTRES

**Mardi 18 Novembre à 20 h 30
Maison des Association**

Les conférences de la Société Culturelle sont gratuites et ouvertes à tous.

Les Castrais ont gardé la mémoire des "maisons de tolérance" de la rue Croix de Fournés qui ne furent totalement fermées qu'avec la loi Marthe Richard de 1946. Mais le premier document relatif à la présence d'une "courtisane" à Castres remonte à 992. C'est dire que l'on ne parle pas en vain du *plus vieux métier du monde* et que l'exercice de la prostitution est aussi vieux que la ville elle-même.

A travers les documents d'archives, les vieilles annales, les délibérations consulaires, les règlements municipaux modernes mais aussi les procès et les rapports des commissaires de police, Didier Serres retrace l'histoire de la prostitution castraise à travers les siècles. Une activité toujours tolérée, afin de protéger l'honneur des épouses et des filles à marier, mais que les administrateurs successifs s'efforcèrent de dissimuler afin de garder la jeunesse de la débauche, et contrôler afin de protéger la santé publique. Mais aussi il fait le portrait de celles qui furent employées dans ces maisons du faubourg de l'Albinque, où dit-on Toulouse-Lautrec lui même vint au début de ce siècle retrouver l'une de ses amies. A ce titre cette conférence contribue aussi à éclairer l'histoire de la condition féminine dans notre ville.

!!! La conférence à lieu à la maison des Associations !!!

Le vice président de la Société Culturelle, **Gaston Louis Marchal**, dans le cadre des "Petits Jeudis du Forum" fera une conférence, le Jeudi 20 novembre à 19 h au "Café Moka" place Jean Jaurés.

Elle aura pour thème : "**Nos artistes locaux mis en dictionnaire**".

Cours d'histoire de l'Art "L'Art Roman"

Reprise des cours dispensés par monsieur Jean-Louis AUGÉ, conservateur du musée Goya.

Le premier cours, traitant de l'Art Roman, aura lieu le mercredi 19 novembre au musée Jean Jaurés.

Frais d'inscription : 250 francs.

MUSEE GOYA

EXPOSITION - DOSSIER RESTAURATION DU CHRIST SERVI PAR LES ANGES DE FRANCISCO PACHECO.

Grâce au mécénat de la B.N.P., le Musée Goya va pouvoir restaurer le chef d'oeuvre de PACHECO acquis en 1993. Cette restauration va permettre l'analyse complète du tableau en infrarouge, ultraviolet et radiographie au rayon X. Nous savons déjà qu'un personnage caché se trouve dans l'oeuvre et que la participation de Vélasquez demeure indéniable. Le travail de restauration, accessible au public sur rendez-vous, fera l'objet d'une exposition-dossier et de rencontres pédagogiques avec les scolaires.

Début novembre à fin janvier 98.



Détail du "Christ servi par les anges dans le désert", de Francisco Pacheco

Association Culturelle du Pays Vielmurois

Nous portons à votre connaissance la parution du **2^{me} cahier** (28 pages avec de nombreuses illustrations en couleur) de l'**Association Culturelle du Pays Vielmurois**, dont le président, monsieur Alain Le Guehennec, est venu nous présenter le lundi 6 octobre, dans le cadre de l'atelier patrimoine, la transcription du compoix de Vielmur.

Au sommaire de ce cahier vous trouverez une étude du frère Vincent Ferras sur les Moniales de l'ordre de Saint-Benoît.

Egalement une étude sur l'église de Saint-Jean de las Monjos, dans le Gers, qui au moyen âge dépendait des Bénédictines de Vielmur.

Et pour terminer une hagiographie de Saint Géminien, auquel est dédiée l'église de Vielmur.

On peut se procurer ce cahier, chez monsieur D. Serres, "A la Ville du Puy", 5 rue de l'hôtel de ville au prix de 35 francs.

Expositions

Pour la 17^e année consécutive, le Carto Club Tarnais organise sa traditionnelle bourses aux collections.

Celle ci se déroulera le Dimanche 23 novembre 1997 dans la salle Gérard Philipe de 9h à 18 h sans interruption.

En plus des marchands vous pourrez y découvrir une exposition de cartes postales sur le thème du sport dans le Tarn.

Le meilleur accueil vous y sera réservé.



Organisation : CARTO-CLUB TARNAIS
88, rue Courteline 81100 CASTRES
Tél. 05.63.59.23.47

De Leurs Amours Marguerite VERDEIL

Plaquette de 75 pages établie à partir de la généalogie d'une famille du large Pays Castrais et donnant descriptions et considérations socio-professionnelles locales de 1830 à nos jours.

On peut se la procurer auprès de l'auteur, qui a également inventé un "Jeu de cartes" sur données généalogiques.

M. Verdeil, 4 rue Paul Gauguin, 81100 Castres.

REVUE DU TARN N°166 ETE

Au sommaire :

Claude Bou:	L'eau potable.
Jacques Castagné:	Louis Fieu, maire de Carmaux.
Nathalie Roubeaud :	Les abjurations protestantes.
Jean Lauzeral:	Salvagnac en 1830.
Fernand Fry:	L'éducation populaire à Gaillac.
Jean Roques:	La sculpture classique de Paul Belmondo.
Christian Beaumelou:	Hommage à Louisa Paulin et René Rouquier.
Daniel Loddo:	Entre Cordes et Grésigne.